

INGENIEUR SOUS STATUT ETUDIANT - Foire aux questions pour les candidats à l'Admission sur Titre

- A qui s'adresse ce programme et en quelle année puis-je postuler ?**

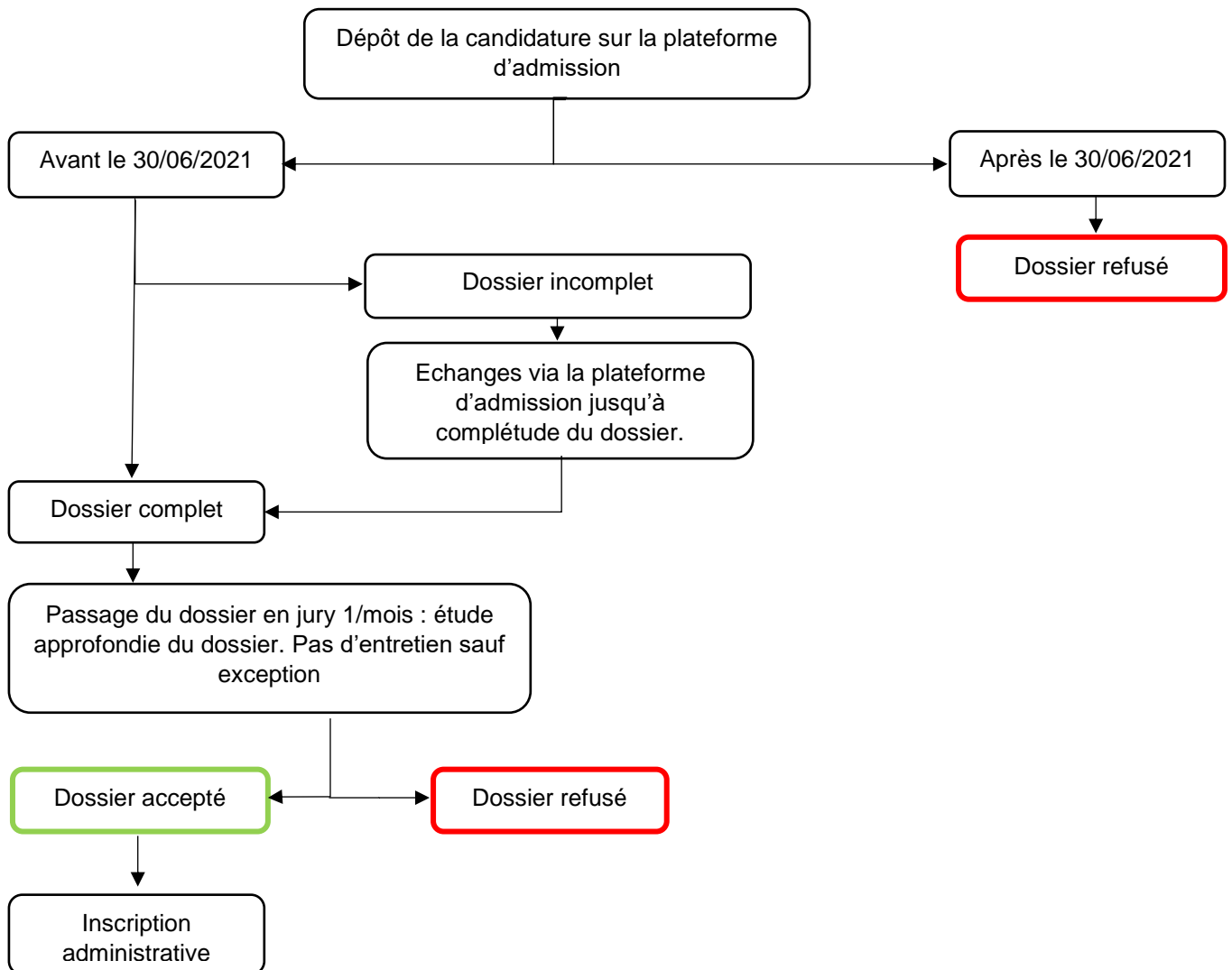
Vous pouvez postuler pour la première année du cycle ingénieur :

- Si vous êtes, ou aller être, titulaire d'une Licence ou Master I scientifique général universitaire. (Diplôme datant de deux ans maximum)

Vous pouvez postuler pour la deuxième année du cycle ingénieur :

- Si vous êtes, ou aller être, titulaire d'un Master I ou II scientifique général universitaire. (Diplôme datant de deux ans maximum)

- Quelles sont les étapes de la procédure d'admission ?**



- **Quels documents dois-je transmettre ?**

Pour que votre dossier soit complet vous devez transmettre les documents ci-dessous. Ils doivent tous être téléchargés sur la plateforme de candidature, exceptées les lettres de recommandation qui doivent être envoyées **par mail à admissions@estp-paris.eu directement par le signataire et non par vous.**

Les lettres de recommandation doivent dater de moins d'un an et être rédigées par vos professeurs. Vous pouvez aussi solliciter un professionnel chez qui vous avez travaillé ou fait un stage mais nous n'en accepterons qu'une seule.

Pour chaque document, si vous avez plusieurs pages vous devez les réunir en seul document PDF de plusieurs pages pour pouvoir le télécharger.

Le soin apporté à votre candidature fait partie intégrante de l'évaluation de votre dossier. Attention notamment à bien soigner votre CV et votre lettre de motivation.

CV Pensez à faire apparaître vos stages ou toute expérience professionnelle.
N'hésitez pas à mentionner vos expériences associatives ou d'engagement.

Lettre de motivation

Diplôme du
Baccalauréat

Relevé de notes du
Baccalauréat

Diplômes post-
Baccalauréat

Relevés de notes pour chaque année d'études supérieures	Vous devez joindre les bulletins de toutes vos années d'études depuis l'obtention de votre Baccalauréat dans un seul document et présenté dans l'ordre chronologique. En cas d'interruption de vos études n'hésitez pas en expliquer les raisons par écrit, en joignant ce document à vos bulletins.
---	--

Programme des
études supérieures

Deux lettres de recommandation	Vous pouvez utiliser le modèle de lettre de recommandation mis à disposition dans le dossier de candidature. Nous vous demandons au moins deux recommandations . Elles doivent nous être envoyées par mail, directement par les signataires . Il est obligatoire d'avoir à minima une recommandation académique . La deuxième recommandation peut être professionnelle.
Pièce d'identité	Vous devez joindre une copie de votre pièce d'identité en cours de validité (recto-verso pour les cartes d'identité).
Notification bourse CROUS année scolaire 2020-2021	Si vous êtes actuellement boursier CROUS, les frais de dossier s'élèvent à 15€. Pour en bénéficier vous devez télécharger votre notification définitive de bourse CROUS de l'année en cours.

Assurez-vous que votre dossier soit complet. Si c'est le cas vous devez le déposer en confirmant le dépôt et vous acquitter des frais de dossier pour qu'il soit étudié. Une fois votre candidature déposée, vous ne pouvez plus la modifier sauf si nous vous demandons des pièces complémentaires.

- **Quel est le montant des frais de dossier ?**

85€ pour les étudiants non boursier CROUS.

15€ pour les étudiants boursier CROUS.

Les frais de dossier ne sont pas remboursables.

Exemption des frais de dossier pour les candidats suivants :

- étudiants conducteur de travaux à l'ESTP Paris,
- candidats dans le cadre des partenariats de double diplôme et d'échange avec les établissements français et internationaux (n'hésitez pas à nous contacter pour savoir si votre établissement est concerné).

Contacts :

- Christophe Richer : cricher@estp-paris.eu